Compte-rendu du séminaire ERC sur l'application de la séquence ERC en Bretagne vendredi 14/10/22

Liste des participants

NOM Prénom	Structure	
ADAM Johan	DDTM35	
ALLIGAND Gurvan	Région Bretagne	
AMPEN Nicolas	OFB Bretagne	
ANDREADAKIS Alexia	MTECT-CGDD-SEVS	
ANDREU Moïra	Voltalia / France Energie Eolienne	
ANQUETIL Hélène	OFB DR BRETAGNE	
AUDEBERT Karine	GRTgaz	
BIGARD Charlotte	ABB	
BILLON Maud	DREAL Bretagne	
BOUTEILLER Yolaine	DDTM 56	
BUHOT Caroline	DREAL Bretagne	
BUISSON Benjamin	Communauté de communes du pays bigouden	
BOISSON BENJAMIN	sud	
CALVARINI Alain		
CALVARIN Alain	DREAL/SPPR/DRC	
CARNET Size	Région Bretagne/ service patrimoine Nat	
CARNET Elise	DREAL Bretagne	
CHABANNE Audrey	Q Energy France	
CORDIER Gwendoline	Département d'Ille-et-Vilaine	
CRUBLET Joel	DREAL/SCEAL	
D'EMMEREZ Paul	RWE Renouvelables France; Pôle Environnement	
	et SIG	
DALLEMAGNE Hervé	CERESA	
DARBOUX Renaud	DREAL / IST / DMMO	
DAUSSE Armel	Forum des Marais Atlantiques	
DE BILLY Véronique	OFB - DASB	
DE LA CALLE Aurora	GRTgaz	
DE LA PORTE Margot	wpd	
DELAHAMELINAYE Marie	Cabinet d'avocat	
DELLA VALLE Philippe	Cap Atlantique/ Pôle Biodiversité	
DETOC Sylvie	OFB	
DEVAUX Sophie	CD 22/Direction des Infrastructures, de la	
	Mobilité et de la Mer/Service Grands Travaux	
DUBOIS Marie	Office National des Forêts	
DUGRAVOT Sébastien	Univ Rennes 1	
ESTEVA-KERMEL Guillaume	Communauté de Communes du Pays bigouden Sud	
ETRILLARD Claire	INRAE	
EWALD Pierre	Département d'Ille-et-Vilaine	
FABLET Mathilde	DREAL Bretagne	
FAUCHON Samuel	Région Bretagne - Direction des Canaux de	
	Bretagne & Membre Permanent au CSRPN	
FIORIO Virginie	DT SNCF Réseau BPL Pôle Envt et DD	
FLAVENOT Théo	Biotope	
FORGET Raphaël	MTE CGDD	
-		
GIRERD Virginie	DREAL Bretagne	

GLEMIN Emmanuel	Envirocité	
GRYTTEN Isabelle		
GUILLEMOT Vincent	DREAL Bretagne Dervenn	
GWENHAEL Allain	Bureau d'études Armeria	
HABASQUE Frédéric	UNICEM	
HENAUT Théo	COLAS / CMGO	
HERVY Camille	Ailes Marines / Enviro permitting	
HEYVANG Isabelle	DREAL Bretagne / SPPR	
HUBERT Alexandra	OFB	
JIGOREL Sébastien	DDTM35/Service Eau et Biodiversité	
KERBIRIOU Christian	MNHN	
LA DORE Adrien	Cabinet Iroise Avocats	
LAISNE Charlotte	Shell - Eolfi	
LANDAIS Philippe	DDTM29	
LAPPRAND Justine	Cabinet de conseil biodiversité	
LE CAMPION Thomas	Groupe Mammalogique Breton	
LE CHAUX Anthony	OFB - sd 22	
LE MEITOUR Valérie	DREAL Bretagne / COPREV	
LE REUN Lucie	EDF Renouvelables France	
LEBRETON Sylvie	UNICEM	
LECLERC Céline	ExEco Environnement	
LECLOEREC Liza	chargée de mission N2000	
LEGENDRE Tiphaine	DREAL Bretagne	
LEJAS Jérémie	ANTEA GROUP	
LETOURNEAU Sylvain	Séché Environnement	
MARGELY Arnaud		
MARION Loic	Réseau de Transport d'Electricité CNPN	
MESTRES Aurélie	DREAL Bretagne	
MICHEL Sylvain	-	
	OFB	
MONVOISIN Mickaël	CSRPN	
MORIN Elodie	ExEco Environnement	
NICOLAÏ Annegret	CSRPN Bretagne	
NOEL Frédéric	OUEST AMENAGEMENT	
NOIZETTE Jérémie	ESH Les Foyers	
NORMAND Brice	OUEST AM' Bureau d'études	
NOULIN Alice	DREAL Bretagne	
PAILLETTE Valentin	DREAL Bretagne	
PECCHI Eloise	DREAL Bretagne	
PHUNG Fabrice	DREAL Bretagne	
PROMELLE Amélie	Lafarge / Service Environnement & DD	
QUENAULT Xavier	CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	
QUINTARD Morgane	Association Bretagne Vivante	
QUIQUET Maxime	Séché environnement	
RICHE Dénoal	Dervenn	
RIOCHE Yann	DDTM 35/SEB/Unité biodiversité	
RIVAUD Paul	OFB	
SABAS Eva	Elicio France	
SANDOZ Nicolas	Bureau d'études DMEAU	
SANTIN Chloé	wpd onshore France / service environnement	
SCHWAGER Julie	DREAL Bretagne	
SILVESTRE Pauline	Pays de Rennes	
SIORAT François	OEB	
SPYRATOS Vassilis	DDTM 56 / Chef du service SAMEL	
JI IIMIOJ Vassilis	DD11130 Clici do 3el vice 341.1FF	

TESSIER Aude	MTECT/DGALN
THIEBOT Marc	IGC Environnement
THINUS Elise	lao Senn
THOMAS-BOURGNEUF Astrid	DIR Ouest / Mission développement Durable et
	Territoires
TOUCHARD Marion	Séché environnement
VACHER Céline	Trisk'ailes

<u>9h30 - 9h45</u>: *Discours d'ouverture* (Aurélie Mestres, Directrice adjointe de la DREAL Bretagne et Sylvie Detoc, Directrice régionale de l'OFB)

<u>9h45 – 10h : Intervention de Loïc Marion, président du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)</u>, "grand témoin" de la journée

→ Séquence 1 - L'application de la séquence ERC de la conception du projet à la décision administrative

<u>10h – 10h15</u>: Constats sur l'application de la séquence ERC en Bretagne par le CSRPN Bretagne (Annegret NICOLAI, vice-présidente du CSRPN et Mickaël MONVOISIN, vice-président du CSRPN et référent de la sous-commission "dérogation espèces protégées")

Échanges:

FLAVENOT Théo (Biotope):

Déclenchement de la dérogation si impacts résiduels significatifs : quelle démonstration est attendue par le CNPN et le CSRPN dans les CERFAs et dossiers ? : qu'est-ce qu'on fait de la condition « ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle » ? Par exemple si on a une destruction de l'habitat de reproduction ?

MONVOISIN Mickaël (CSRPN):

Cela doit être étudié au cas par cas : détruire 50m de haies sur certaines espèces peut avoir un impact minime, parfois l'impact est un peu négligeable. On a tellement perdu en biodiversité : il faut se poser la question de l'impact dès le début : les bonnes questions doivent être posées dans le dossier. Dès la lecture, on peut savoir si le porteur de projet est de bonne foi : importance de la transparence, même si parfois on a pas la réponse il faut le dire dans le dossier. Dans les cas d'un avis défavorable du CSRPN, il faut le voir d'un point de vue éducatif pour faire progresser le contenu du dossier.

Ce qu'il faut retenir c'est que l'évaluation des impacts est soumise à interprétation, il n'y a pas de règle.

MARION Loïc (CNPN):

Il est nécessaire de prendre en compte les zones d'alimentation, mais tout dépend des espèces concernées : certaines espèces ont absolument besoin de zones spécifiques pour se nourrir.

Un dossier qui ne prend pas en compte les zones alimentaires n'est pas un bon dossier car les fonctionnalités ne sont pas prises en compte.

Sur ces points, les guides ministériels sont parfois anciens, il faut les actualiser, il ne faut pas se border totalement à l'interprétation des guides.

FLAVENOT Théo (Biotope):

La question portait davantage sur les interdictions mentionnées dans les arrêtés. Qu'est-ce qu'on fait de ces impacts avérés ? Comment les inclut-on formellement dans les cerfas ? Comme perturbation ?

MARION Loïc (CNPN):

Parfois les bureaux d'études, pour se couvrir, inscrivent une liste d'espèces très exhaustive. Toutefois, l'idée est de procéder au cas par cas : pour les rapaces, même la notion de reproduction implique la zone d'alimentation.

SANTIN Chloé (wpd onshore France / service environnement)

Vous évoquiez qu'il n'y a pas d'échanges avec le CNPN/CSRPN pendant le projet, ce qui est regrettable : dans quel cadre pourrait-on mettre en place un tel échange amont avec vous ?

MONVOISIN Mickaël (CSRPN):

L'implication au CSRPN est bénévole, les membres sont très investis par ailleurs. Je pense qu'il faut mettre en place des groupes de travail : par exemple sur la thématique de l'éolien forestier ?

Nous avons par exemple travaillé récemment sur une carte régionale des sensibilités.

Il faudrait passer par le soutien de la DREAL pour mettre en place des groupes de travail.

NOULIN Alice (DREAL Bretagne):

Il est nécessaire de se replacer dans le cadre de l'instruction globale du dossier : la mission d'instruction et de proposition de la décision au préfet/ministre est du ressort du service instructeur et non du CSRPN/CNPN : la phase d'échange amont doit se faire avec le service instructeur : c'est la notion de phase amont.

Ce cadre amont ne fait pas partie des missions du CSPRN, et celui-ci n'est pas dimensionné pour.

Toutefois, le secrétariat du CSRPN Bretagne et les membres du CSRPN vont tenter de travailler sur l'élaboration de doctrines sur les dossiers spécifiques à la région Bretagne, nous serons à l'écoute de vos retours et de votre expérience.

MARION Loïc (CNPN):

On voit des dossiers (grand capricorne par exemple) dont l'objectif part du sentiment de compenser la perte, mais qui proposent des mesures déconnectées, par exemple de transformer le bocage d'une commune.

<u>10h25 – 10h40</u>: Retour d'expérience d'un service instructeur de dérogations "espèces protégées" (Yolaine BOUTEILLER, responsable de l'unité « biodiversité, milieux aquatiques, forêts », DDTM56)

10h50 – 11h05 : Des outils bretons au service de l'évitement :

- La "trame mammifères" (Thomas Le campion, Groupe Mammalogique Breton) et la couche d'alerte "enjeux des éoliennes par rapport aux Chiroptères" (Observatoire des mammifères de Bretagne)
- La plateforme bretonne des données naturalistes, "Biodiv'Bretagne" (François SIORAT, Observatoire de l'Environnement en Bretagne)

Échanges :

<u>FAUCHON Samuel (Région Bretagne - Direction des Canaux de Bretagne & Membre Permanent au CSRPN) :</u>

Je trouve que lors de la lecture des dossiers, on ne retrouve pas assez le recours aux outils régionaux. Quand je lis un dossier en tant que membre du CSRPN, je vais sur ces plateformes-là pour me faire un avis. Il faut aller y piocher des informations pour produire un dossier de qualité (ces éléments ne figurent pas dans les dossiers des porteurs de projet).

LEJAS Jérémie: (ANTEA GROUP Bureau d'étude)

On parle d'ERC vis-à-vis de l'environnement. Au sujet de la compensation : on parle de compensation environnementale mais est-ce qu'on réfléchit au sujet de la compensation forestière et agricole introduite par la nouvelle loi ?

BOUTEILLER Yolaine (DDTM 56)

Sur la compensation agricole, c'est une compensation financière donc il n'y pas grand-chose à trouver comme convergence. Au sujet de la compensation forestière, quand c'est possible on converge entre compensation forestière et compensation relative à la biodiversité. Toutefois, les compensations forestières doivent répondre à un objectif de production pas toujours compatible avec un objectif de compensation relatif à la biodiversité.

VACHER Céline (Trisk'ailes : association faune sauvage)

Avec les retours qu'on a sur la compensation, il apparaît quasiment impossible d'avoir de « vraies compensations ». Est-ce que vous aurez un ordre d'idée des compensations vraiment réussies ? Comment avoir une vision plus vaste (au sujet des impacts que ça peut avoir plus largement) ?

BOUTEILLER Yolaine (DDTM 56)

Sur la compensation: on cherche une compensation ciblée sur les milieux ou espèces impactés par le projet : on cherche une équivalence. Et on la cherche le plus près possible de l'endroit impacté donc ça rajoute une difficulté . Ce n'est pas évident, il y a un rapport du MNHN au sujet des grands projets d'infrastructures qui démontre que la compensation n'est finalement pas au niveau de ce qui est inscrit dans la réglementation encore.

NOULIN Alice (DREAL Bretagne):

La compensation porte son nom : on vient remplacer quelque chose qui a été détruit, et derrière cette notion il y a celle du seuil : à quel moment c'est le projet

de trop ? Difficile à évaluer. En plus de cela, la question des impacts cumulés est centrale.

LEGENDRE Tiphaine (DREAL Bretagne):

C'est une compensation qui répond à l'ensemble des principes de la compensation: importance du travail a posteriori sur les mesures réellement efficaces.

MONVOISIN Mickaël (CSRPN):

Importance de l'anticipation qui permet l'efficacité de la compensation.

→ Séquence 2 - Quels constats en matière de mise en œuvre et d'efficacité des mesures ?

<u>11h15 – 11h30</u>: Retour d'expérience sur l'application de la séquence ERC dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de l'axe Bretagne Anjou, sur le secteur de la forêt d'Araize (Département d'Ille-et-Vilaine : Pierre EWALD, Directeur des grands travaux d'infrastructures et Gwendoline CORDIER, Technicienne environnement et infrastructures).

<u>11h40 – 11h55</u>: Le contrôle administratif et judiciaire des mesures ERC en Bretagne (Alexandra Hubert, Direction régional OFB et Johan Adam, chef du pôle « police de l'eau », DDTM35)

<u>12h05 – 12h25 : Retour d'expérience d'un opérateur de compensation</u> (Vincent GUILLEMOT, Directeur de Dervenn Conseils et Ingénierie)

SANDOZ Nicolas: (Bureau d'études DMEAU)

On a beaucoup parlé de mesures compensatoires sur des grands projets. Quand on est sur un projet qui a un impact sur une espèce : comment établit-on la durée, la temporalité du suivi ? Est-ce que c'est arbitraire ? Comment dimensionner ces suivis ?

GUILLEMOT Vincent (Dervenn):

Ce sont des propositions de suivis de la part des bureaux d'étude qui sont ensuite validées ou non par les services instructeurs. En théorie on est sur 20-30 ans même pour une seule espèce.

EWALD Pierre (Département d'Ille-et-Vilaine) :

On demande à ce que dans les cahiers des charges de construction il y ait des mesures qui soient retranscrites : les délais souvent retenus sont environ de 25-30 ans pour la mise en œuvre/gestion de la mesure. Mais cela se fait au cas par cas. On

juge si on est capables d'avoir une visibilité à 10-15-20 ans sur la pertinence de la mesure.

<u>FAUCHON Samuel (Région Bretagne - Direction des Canaux de Bretagne & Membre Permanent au CSRPN):</u>

Faites-vous des points réguliers sur l'utilité des mesures 2-3 ans après le projet ? Si ces mesures ne s'avèrent pas efficaces à ce moment là, que peut-on en conclure 20-30 ans après ? On voit régulièrement des animaux coincés et morts dans les barrières « petite faune », ces mesures sont-elles réellement efficaces ? N'y a t-il pas d'autres solutions ?

DE BILLY Véronique (OFB – DASB):

Beaucoup de questions actuellement sur les mortalités engendrées par les clôtures. Première question : quand on revient à l'origine de la clôture, la question de l'utilité même de l'appareil est posée : pourquoi mettre des barrières ? N'y a-t-il pas d'autres solutions ?

Beaucoup de dispositifs à l'international sont développés pour rentre visibles les clôtures, etc. mais ils peuvent s'avérer inefficaces sur le terrain. En effet, de nombreuses mesures peuvent s'avérer inefficaces si elles sont mal implantées. L'OFB réalise un travail là-dessus, cela devrait être fait au cas par cas, utiliser des alternatives peu exploitées en France, qui doivent être adaptées selon les espèces présentes. Il est possible de créer des corridors. Il existe des alternatives aux clôtures (contention périmètrale).

MARION Loïc (CNPN):

Est-ce que cette articulation remarquable entre la DDTM et l'OFB présentée par M. Adam et Mme Hubert existe dans toute la France ?

ADAM Johan (DDTM35):

En Ille-et-Vilaine, le service de l'OFB est à la pointe au niveau national donc il est difficile de parler pour les autres départements. En Bretagne, cette concertation marche plutôt bien, mais dans les départements ruraux où il y a moins d'effectifs c'est plus compliqué.

14h15 -15h45 : Ateliers thématiques :

Atelier 1 : Application d'ERC dans les projets éoliens terrestres	Atelier 2 : Quelle application de la séquence ERC en milieu marin ?	Atelier 3: Quels outils de la compensation en Bretagne?
 → Eco-conception des parcs éoliens terrestres: pourquoi? Comment? Véronique DE BILLY (OFB) Christian KERBIRIOU (MNHN) Valentin PAILLETTE (DREAL Bretagne) 	 → Constats sur les difficultés d'application de la démarche ERC et focus sur la démarche d'évitement appliquée à des cas d'artificialisation du rivage de la mer dans le Morbihan. Sylvain MICHEL (OFB) Vassilis SPYRATOS (DDTM du Morbihan) 	 → Panorama des outils nationaux au service de la compensation. Hélène ANQUETIL (OFB) Alexia ANDREADAKIS et Raphael FORGET (CGDD) Tiphaine LEGENDRE (DREAL Bretagne)
Animatrice : Julie SCHWAGER (DREAL Bretagne)	Alice NOULIN (DREAL Bretagne) Animatrice : Caroline Buhot (DREAL Bretagne)	Animatrice : Maud Billon (DREAL Bretagne)

→ Travaux en groupes : quelles difficultés actuelles ? Quelles pistes d'actions ?

Échanges lors de l'atelier 1 : Application d'ERC dans les projets éoliens terrestres

IMPACTS

Mortalité directe en exploitation Destruction d'habitats (emprise au sol, piste et câbles) Dérangement/répulsion Directs/indirects Induits/cumulés Spécificité de l'éolien : emprise dans la colonne d'air

BIODIVERSITÉ CONCERNÉE

Avifaune Chiroptères

Faune et flore terrestre

Habitats multifonctionnels: zones humides, haies

Faune souterraine (Béton dans le sol)

Fonctions écologiques : couloirs-corridors de circulation/de migration

MÉTHODES OUTILS

Couche alerte avifaune

Meilleure connaissance des couloirs de migration (étude radar ?) Nécessité d'une cartographie détaillée des typologies de zones humides (fonctionnelles, agricoles)

	ÉVITER	RÉDUIRE	COMPENSER
MESURES	- Choix du site du projet - Évitement des zones à enjeux biodiversité recensés sur le site - Évitement des éléments boisés, zones humides lors de la conception (implantation, création des emprises) - Limiter le nombre de mats - Évitement d'opportunité en agrandissant des parcs existants	- Adaptation du calendrier de chantier - S'éloigner au maximum des haies et habitats d'intérêt - Mesures de bridage (sur seuils ou dynamique) - Choix du gabarit (rotor, garde au sol) - Évitement éclairage automatique - Bridage agricole - Protection en phase chantier de la petite faune (barrière amphibiens, balisage) - Alerte migration territoriale - Changer la couleur des pâles pour augmenter les contrastes (visibilité) - Limiter le nombre de mats - Dériver les couloirs de migration	- Restauration ou recréation d'habitats naturels ou d'espèces - Changement de pratiques agricoles pour intégrer plus de biodiversité (indemnités pour les agriculteurs) - Réduction des pesticides - Renforcement du bocage
OUTILS	 Planification régionale voire nationale Carte d'alerte espèces ou groupe 	 Guide réduction en phase chantier Mutualiser les suivis et les retours d'expérience 	- Co-construction des mesures de compensation avec les acteurs locaux (collectivités,

	d'espèces - Données de présence (Biodiv'Bretagne) - Cartographie des habitats naturels - Carte des zones humides - Mettre à jour le schéma éolien en prenant en compte les enjeux de biodiversité (cartographie chiroptères) - Problématique de la planification : réduction de la distance réglementaire aux habitations, assouplissement des contraintes de la Défense ou aéronautique - Outils pour aider la	- Outil de détection (type DT Bird) - Espace répulsif au niveau de l'emprise au sol - Doctrine claire (voire réglementaire) sur l'éolien en forêt - Nécessité de données objectives de l'impact de l'éolien à l'échelle nationale (observatoire)	associations)
	prise de décision et améliorer l'acceptabilité		
PRATIQU ES	l'acceptabilité - Contexte breton : zones à développer principalement disponibles sur les massifs forestiers - Difficulté en Bretagne de trouver des zones d'implantations éloignées des secteurs boisés et bocagers (comment respecter les recommandations EUROBAT ?)	- Réduction des pistes et plateformes après chantier - Mesure de suivi : adaptation du plan de bridage - Aide à l'instruction avec référence scientifique	

Échanges lors de l'atelier 2 : ERC en milieu marin :

Le foncier en mer est public : DPM (Domaine Public Maritime), donc un porteur de projet privé ne peut racheter un terrain en mer (à moins que la dégradation ne vienne de la terre)

Difficultés identifiées	Pistes de solution
Connaissances	
Du fait des vastes échelles et de la complexité des méthodes d'acquisition à mettre en œuvre, les inventaires en milieux marins sont bien plus coûteux que pour les milieux terrestres. En particulier, les cartographies des habitats et des zones fonctionnelles sont en général insuffisamment précises. La sphère des acteurs scientifiques et associatifs est plus restreinte, ce qui cause souvent une surcharge de travail pour les naturalistes spécialisés dans le domaine marin.	Elaborer des cartographies de références des habitats. Déployer des réseaux d'hydrophones pour cartographies les paysages sonores sous-marins. Mobiliser les usagers du milieu marin (plongeurs, plaisanciers, pêcheurs, etc.) pour qu'ils contribuent à des programmes de science participative.
Evitement	
Comme dans tous les milieux, les impacts ne sont pas suffisamment évités, notamment par la recherche de localisation alternative.	Produire des « couches d'alerte » pour les services instructeurs sur les habitats marins les plus sensibles (maerl, herbiers, laminaires, gorgones,).
	Qualifier la responsabilité de la Région sur certains enjeux du milieu marin (ex : maerl, herbiers, laminaires), pour y sensibiliser les porteurs de projet, les services de l'Etat et les parquets.
Evaluation et réduction des impacts	
On manque de retour d'expérience sur les mesures de réduction en mer (ex : pour l'effet des éoliennes sur les chiroptères).	Réaliser une synthèse des retours d'expérience dans les régions voisines et à l'étranger, pour identifier des mesures de réduction pertinentes et efficaces.
Les mesures de réduction d'impact ont parfois des effets négatifs sur certaines composantes de l'écosystème (ex : éolien flottant au lieu de l'éolien fixé).	Concevoir des mesures de réduction qui présentent un gain net pour l'ensemble de l'écosystème, et pas seulement pour quelques espèces particulières.
Compensation	
La compensation par acquisition foncière n'est pas possible, puisque c'est l'Etat qui est « propriétaire » du domaine public maritime.	Tirer parti du fait que l'Etat soit gestionnaire du DPM pour mutualiser des mesures compensatoires et atteindre une échelle qui permette un gain écologique significatif.
On manque de retour d'expérience sur l'efficacité des mesures de compensation écologique en mer.	Réaliser une synthèse des retours d'expérience sur la restauration des habitats marins, pour identifier des mesures compensatoires pertinentes et efficaces.

Fredrick at arrivi	
Evaluation et suivi Les impacts sont difficiles à évaluer et à suivre, en particulier sur les espèces marines mobiles. Il est délicat de mesurer les effets d'un nouveau projet en distinguant ceux des activités préexistantes et des changements globaux.	Elaborer des méthodes d'évaluation des impacts et des protocoles de suivi communs, suffisamment performants pour identifier les sources de perturbations. Normaliser les méthodes et protocoles, par le biais de préconisations nationales, plus précises que des « bonnes pratiques ». Etendre l'Observatoire national de l'éolien en mer pour en faire un observatoire des usages en mer, chargé d'harmoniser les méthodes d'évaluation et de suivi, et de centraliser leurs résultats.
Contrôle des prescriptions	
Les contrôles des usages en mer sont rares, en dehors des activités de pêche récréatives et professionnelles.	Développer les moyens humains, les formations et les moyens techniques, dont nautiques, pour être capables de réaliser des contrôles des prescriptions, en particulier sur les parcs éoliens qui entreront en exploitation.
Pour les aménagements et activités industrielles, les contrôles se limite généralement à l'examen des rapports de suivi fournis par les porteurs de projet.	Analyse les rapports de suivi pour y détecter les risques de non-respect des prescriptions et prioriser les contrôles en mer.

Atelier 3: les outils de la compensation

Constats:

- -Difficultés dans étapes affectées à la compensation
- -Question de l'appropriation des méthodes (en interne service instructeurs, bureau étude, etc), la présence de ces compétences en termes d'effectifs humains dans ces bureaux d'études

Solutions:

- rédaction de guides et organisation de formation (avoir des résumés des guides et de leur contenu),
- avoir les retours d'expérience sur la mise en œuvre des mesures de compensation,
- créer un centre de ressource de ces retours,
- avoir formations déclinées aux secteurs d'activité, éolien etc.
- importance des réseaux : rencontres entre acteurs pour apprécier difficultés de chacun et piste d'améliorations
- avoir communication ciblée des gros porteurs de projet (les plus consommateurs de foncier)
- centraliser les ressources.

Retours d'expérience sur les outils (GéoMCE) :

<u>Il serait nécessaire d'avoir une</u> harmonisation de la grille de lecture des données de suivi pour une lecture simplifiée : est-ce que la mesure est efficace ? \rightarrow oui, non un peu .

- saisie de données par les maîtres d'ouvrage systématique.
- 1 seul endroit pour l'ensemble des résultats, grille harmonisée

Outils relatifs au foncier (POGEIS, ORE, etc.)

Propositions pour les différents outils :

- disposer de structures pour faire de la prospection foncière
- faire déclarations d'utilités publiques sur la compensation
- faire de l'expropriation
- avoir meilleure connaissance sur les outils permettant la compensation sans acquisition foncière (ORE, sites naturels de compensation)
- faire appel à des syndicats
- faire de l'identification du foncier en amont (planification)
- faire de la cartographie des zones altérées
- autres outils de connaissances